



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1997/NGO/1
13 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION ET
DU DÉVELOPPEMENT
Trentième session
24-28 février 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR
LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MIGRATIONS INTERNATIONALES

Exposé présenté par l'American Association of Retired Persons (AARP),
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général
auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu l'exposé ci-après, qui est distribué
conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

L'American Association of Retired Persons (AARP), organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique
et social, souhaiterait, à l'approche de la trentième session de la Commission
de la population et du développement, appeler l'attention de la Commission sur
l'augmentation du nombre de personnes âgées dans le monde.

Le thème retenu pour 1997 étant "Migrations internationales, l'accent étant
mis tout spécialement sur les liens existant entre les migrations et le
développement, sur les questions concernant les femmes et sur la famille",
l'AARP souhaiterait que la Commission consacre son soutien et son attention non
seulement aux migrants mais aussi et plus particulièrement à ceux qu'ils
laissent derrière eux.

D'une décennie à l'autre, près d'un milliard de personnes migrent à
l'intérieur des frontières de leur propre pays, aggravant la vulnérabilité de
ceux qu'ils laissent derrière eux, en particulier les femmes et les personnes
âgées. En effet, au sein d'une famille, ce sont généralement les personnes
âgées qui demeurent sur place. Souvent, pour garder leurs petits-enfants, en

* E/CN.9/1997/1.

échange de la promesse d'une aide de la part de ceux qui ont gagné la ville en quête d'un emploi. Dans bien des cas, ce n'est là qu'une promesse sans lendemain, et ces personnes se retrouvent livrées à elles-mêmes pour élever leurs petits enfants, sans l'aide attendue, la terre promise que certains voyaient en la ville s'avérant au bout du compte un leurre.

Il faut veiller tout particulièrement à ce que les personnes âgées soient prises en compte dans la planification du développement local, afin qu'elles bénéficient de l'égalité d'accès au crédit et à l'éducation et reçoivent l'assistance technique voulue pour favoriser l'investissement dans des activités productives dans leur lieu d'origine. Indépendamment du problème des migrations, il faut donner aux personnes âgées les moyens de se prendre en charge, et, très vraisemblablement aussi, de s'occuper de leurs petits-enfants. L'AARP appelle à l'intégration sociale et économique des personnes âgées dans le monde entier, afin qu'elles puissent mener une existence digne et indépendante, en conformité avec les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Il convient, pour améliorer la formulation des politiques en matière de migrations, de réunir des données nouvelles ventilées par âge et par sexe, et d'analyser les données existantes sur les questions liées au vieillissement, notamment dans le domaine du logement, de la structure familiale et de la composition des ménages. C'est là une condition indispensable à la formulation de politiques viables.

Le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement relève le fait que, dans de nombreux pays, tant le nombre total de personnes âgées que leur poids relatif par rapport à la population active sont en augmentation.

Le monde connaîtra à l'avenir des changements de la pyramide des âges. Le vieillissement des populations a des conséquences importantes sur les taux de mortalité et de morbidité et sur la qualité de la vie, non seulement des personnes âgées, mais de l'ensemble de la société.

L'AARP prie la Commission de la population et du développement, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement, de prêter attention à cette couche de la société qui ne cesse de croître, à ses besoins et au rôle qu'elle joue dans le contexte des migrations, et d'envisager les moyens d'améliorer la qualité de la vie des personnes âgées et leur apport à la société, qu'il s'agisse de réfugiés, de migrants ou de personnes restées sur leur lieu d'origine.
